

COMPTE RENDU DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

République Française

SÉANCE ORDINAIRE DU 26 JANVIER 2021

L'an deux mil vingt et un, le vingt-six janvier à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal dûment convoqué s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la Présidence de Monsieur Jean-Pierre QUET, Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 15

Nombre de conseillers présents : 14 Nombre de conseillers absents : 1 Pouvoirs : 0

Présents : QUET Jean-Pierre, DURET Francette, JOURDAN Jean-Charles, DELCOURT Sophie, CHAGNEAU Yves, LEBRUN Nadine, DUPAS Joël, BERTEAU Brigitte, GASSION Serge, FERNANDEZ Sandrine, LAGRAVE Cyril, GAILLARD Catherine, DESCHAMP Ludivine, PIGIER Sébastien.

Absent excusé : MAZURIE Joël

Date de Convocation : 14 Janvier 2021

Date de Publication :

Secrétaire de Séance : Madame Sandrine FERNANDEZ

1° - APPROBATION DU COMPTE RENDU DU 30 NOVEMBRE

Il a été envoyé avec les convocations. En l'absence de remarque, il est adopté à l'unanimité.

2 – DEMANDE DE DETR

Monsieur le Maire présente : Cette dotation vise à subventionner certaines dépenses d'équipement des communes.

Chaque année, l'état fixe la liste des travaux prioritaires ainsi que le taux applicable.

Monsieur le maire propose de présenter au titre de la DETR 2021, la réalisation du forage et de l'arrosage des stades.

Le montant des travaux du forage s'élève à 44 913.69 H.T soit 53 896.43 € et celui de l'arrosage du stade à 20 876 € H.T soit 25 051.20 € T.T.C

Il est précisé que le tarif du forage inclut la pompe ainsi que les cuves.

La présentation au conseil municipal détaille poste par poste, les subventions demandées et les autofinancements qui s'en découlent, mais un seul dossier sera présenté.

Il propose de déposer un dossier de demande de subvention au titre de la D.E.T.R

Estimatif des travaux :

OBJET	MONTANT DES TRAVAUX
Travaux	65 789.69 € H.T.
TOTAL H.T	65 789.69 €
TVA	13 159.04 €
TOTAL TTC	78 947.63 € TTC

Cette opération peut être financée de la manière suivante :

Plan de financement

OBJET	MONTANT
Subvention DETR. 35%	23 026.00 €
Subvention Département	10 000.00 €
Autofinancement	45 921.63 €
TOTAL TTC	78 947.63 €

Le Conseil Municipal valide ce projet et autorise monsieur le maire à signer tous les documents nécessaires.

3 – DEMANDE DE SUBVENTION DEPARTEMENTALE

Monsieur le Maire présente :

Dans le cadre des investissements 2021, il propose de réaliser des travaux de Forage et d'arrosage pour les stades municipaux

Travaux	Montant H.T	Montant T.T.C
Forage	44 913.69.00	53 896.43
Arrosage	20 876.00	25 051.20
TOTAL	65 789.69	78 947.63

Il indique que les modalités d'attribution par le Conseil Départemental de la Gironde se résument ainsi :

- Enveloppe subventionnable annuelle : 50.000,00 € HT
- Taux de subvention : 20 % avec coefficient de solidarité pour de 1.01

Le financement de ces travaux devrait être assuré de la manière suivante :

- ❖ Subvention Départementale : 10 000.00 €
- ❖ Subvention DETR : 23 026.39 €
- ❖ Autofinancement le solde soit 45 921.24 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, sous réserve des dotations du CD33

- de retenir les travaux ci-dessus proposés par Monsieur le Maire
- de demander au Conseil Départemental de la Gironde de lui attribuer la dotation maximale possible prévue dans le cadre des Aides à l'investissement des Collectivités ;
- de l'affecter sur l'opération citée ci-dessus, d'assurer par autofinancement le complément nécessaire à cette réalisation ;
- d'inscrire au budget investissement 2021 ces montants.

Il est précisé que les autofinancements présentés sont conditionnés à l'obtention de subventions.

4° - AUTORISATION DE PAIEMENT AVANT LE VOTE DU BUDGET

L'article 1612-1 du Code Général des collectivités territoriales prévoit que l'exécutif d'une collectivité locale peut, sur autorisation de l'assemblée délibérante, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissements avant le vote du budget, dans la limite du quart des crédits ouverts pour l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.

A l'issue de l'exercice 2020, un certain nombre de crédits engagés mais non mandatés vont pouvoir faire l'objet de reports de crédits permettant de payer des factures arrivant avant le vote du budget primitif 2021.

A l'inverse, certaines prestations doivent pouvoir être engagées et réalisées avant le vote du budget primitif. Il convient de mettre en œuvre ces dispositions pour le budget principal.

Le montant des crédits inscrits au budget principal 2020 au chapitre d'investissement s'élève à 421 977.00 € dont 70 200.60 € au chapitre 16 emprunts. Le montant inscrit aux opérations et aux chapitres 20, 21, 23, 040 et 041 s'élève donc à 351 776.40 €.

Il est proposé au conseil municipal d'autoriser le paiement des dépenses d'investissement à hauteur de 19.19 % des dépenses d'investissement hors dette prévues au budget 2020, soit 67 500 € en attente du vote du budget 2021.

Article	Programme	Montant
2031	ONA	5 000.00
2183	ONA	850.00
2188	ONA	1 500.00
2312	ONA	33 000.00
2313	ONA	4 000.00
2315	ONA	23 150.00
	TOTAL	67 500.00

Après en avoir délibéré, le conseil municipal donne son accord.

5° - QUESTIONS DIVERSES

- ↳ Déclassement de la voie communale n° 101 des Chapelles.
Le déclassement doit faire l'objet d'une délibération.
Auparavant, le déclassement nécessite un certain formalisme :
 - ❖ S'assurer que l'accès des riverains n'est pas remis en cause
 - ❖ S'assurer qu'elles ne sont grevées d'aucune servitude
 - ❖ Réaliser une enquête publique

- ↳ Concernant la réalisation du lotissement à l'entrée du bourg, Monsieur LAGRAVE a contacté les banques pour la réalisation d'un emprunt.
La caisse d'épargne a émis un avis plutôt favorable. Par contre le crédit agricole a un avis réservé, mais pas définitif.
A ce jour, nous avons eu 14 demandes d'achat de terrains.

↳ La société MELIA est venue présentée le nouveau projet de la résidence séniors. Il faudra s'assurer que la résidence accueille bien les plus de 60 ans. Le projet doit être cadré.

Délibérations prises en cours de séance :

N° 01 – Demande de DETR

N° 02 – Demande de subvention départementale

N° 3 – Autorisation de paiement avant le vote du budget.

Le Maire
QUET J.P,

La Secrétaire,
FERNANDEZ S,

DURET F,

JOURDAN J.C

DELCOURT S,

CHAGNEAU Y,

LEBRUN N,

MAZURIE J,

BERTEAU B,

GASSION S,

LAGRAVE C,

DESCHAMP L,

PIGIER S,

Département de la GIRONDE
Arrondissement de LIBOURNE

M A I R I E D E
LES ARTIGUES-DE-LUSSAC

33570

Téléphone 05 57 24 32 33

Télécopie 05 57 24 30 90



Nombre de Conseillers	15	Date de convocation	14 janvier 2021
En exercice	15	Date de la séance	26 Janvier 2021
Présents	14	Heure de la séance	18 h 30
Votants	14	Lieu de la séance	Mairie
Quorums	8	Président(e) de séance	QUET Jean-Pierre

Secrétaire de séance ; Sandrine FERNANDEZ

MEMBRES DU CONSEIL	Présents	Absents	Absents excusés	Pouvoir	Signature
M. QUET Jean-Pierre, Maire	X				
Mme DURET Francette 1 ^{er} Adjoint	X				
M. JOURDAN Jean-Charles 2 ^{ème} Adjoint	X				
Mme DELCOURT Sophie 3 ^{ème} Adjoint	X				
M. CHAGNEAU Yves 4 ^e Adjoint	X				
Mme LEBRUN Nadine Conseiller Municipal	X				
M. MAZURIE Joël, Conseiller Municipal		X	X		
M. DUPAS Joël, Conseiller Municipal	X				
Mme BERTEAU Brigitte, Conseillère Municipale	X				
M. GASSION Serge Conseiller Municipal	X				
Mme FERNANDEZ Sandrine Conseillère Municipale	X				
Mr LAGRAVE Cyril Conseiller Municipal	X				
Mme GAILLARD Catherine, Conseillère Municipale	X				
Madame DESCHAMP Ludivine Conseillère Municipale	X				
Mr PIGIER Sébastien Conseiller Municipal	X				